

Organisme notifié n°0071

Notified body

## CERTIFICAT D'EXAMEN CE DE TYPE

EC TYPE EXAMINATION CERTIFICATE

N° LNE - 30893 rév. 0 du 01 mars 2016

**Délivré par** : Laboratoire national de métrologie et d'essais  
*Issued by*

**En application** : Décret n°2006-447 du 12 avril 2006, arrêté du 28 avril 2006, transposant en droit français, la  
*In accordance with* directive 2004/22/CE du 31 mars 2004 annexe 1 & annexe MI-006, chapitres I et III

*Decree nr 2006-447 dated 12 April 2006 and order dated 28 April 2006, transposing into French law, the European directive 2004/22/EC of 31 March 2004 annex 1 & annexe MI-006, chapters I and III*

**Fabricant** : JANODET SA - 34 Rue Debordeaux  
*Manufacturer* FRANCE - 02200 - SOISSONS

**Mandataire** : - - -  
*Authorized representative*

**Concernant** : Un instrument de pesage à fonctionnement automatique : instrument de remplissage gravimétrique  
*In respect of* automatique (doseuse pondérale) type BONA  
*An automatic weighing instrument : automatic gravimetric filling machine type BONA*

**Caractéristiques** : Classe d'exactitude de référence : Ref(0,2). Les autres caractéristiques sont décrites en annexe.  
*Characteristics*

*Reference accuracy class : Ref(0,2). The other characteristics are given in the annex.*

**Valable jusqu'au** : 01 mars 2026  
*Valid until* March 1st, 2026

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat et comprend 5 page(s). Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier P153909 .

*The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 5 page(s). All the plans, schematic diagrams and documentations are recorded by Laboratoire national de métrologie et d'essais under reference file P153909 .*

Etabli le 01 mars 2016

Issued on March 1st, 2016

Pour le Directeur général  
On behalf of the General Director

  
**Thomas LOMMATZSCH**  
Responsable du Pôle Certification  
Measuring Instruments Division Manager

### Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00  
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244  
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

**Historique des révisions de ce certificat**

N° de révision	Modifications par rapport à la révision précédente
0	Certificat initial

**1 Désignation du type**

« BONA ». Cette dénomination peut être suivie de caractères identifiant la portée de l'instrument et la nature du dispositif d'alimentation en produit.

**2 Description****2.1 Construction**

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique doseuse pondérale type BONA, ci-après dénommé « instrument », est destinée au conditionnement de produits en emballages (sacs type "gueule ouverte", à valve, fûts, ...) par pesées brutes ou par pesées nettes. Elle ne comporte pas de dispositif électronique ni de logiciel. Elle est constituée par les éléments suivants.

1/ un dispositif d'alimentation en produit à 2 débits comprenant une chambre d'alimentation fermée à sa partie inférieure par des casques de fermeture commandés par des jeux de leviers de manière à couper les débits lorsque les valeurs de coupure sont atteintes. Ce dispositif amène le produit dans l'emballage par l'intermédiaire d'une bouche d'ensachage, d'un berceau de conditionnement ou d'une benne de pesage.

L'amenée du produit dans la chambre d'alimentation peut être gravitaire ou par couloir(s) vibrant(s), vis, etc....

Le démarrage d'un cycle de dosage peut se faire soit au moyen d'un dispositif semi-automatique actionné par l'opérateur, soit au moyen d'un système à vérin mis en œuvre lorsque l'opérateur installe le sac sur le dispositif serre-sacs soit après vidange de la benne de pesée.

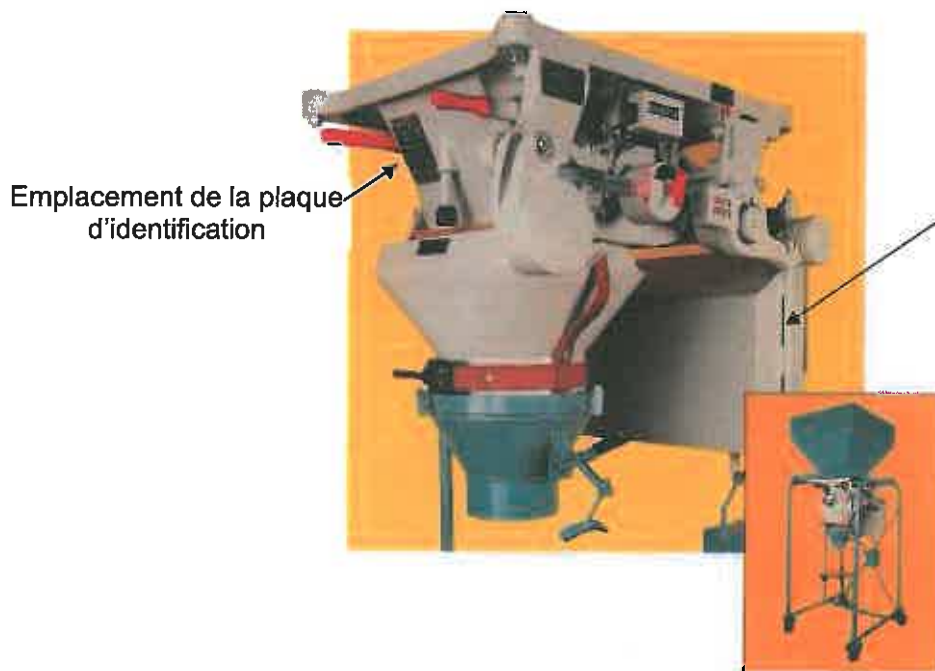
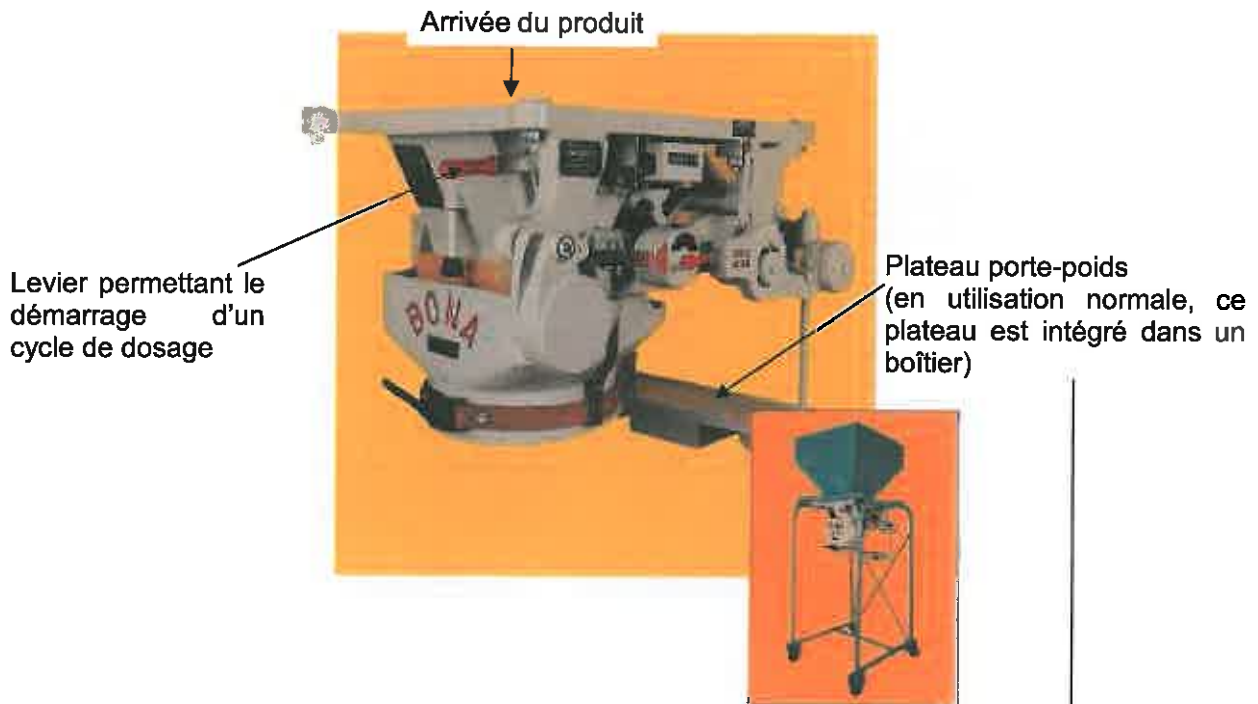
2/ une unité de pesage constituée par :

a/ un fléau double à bras égaux en fonte supportant d'un côté le système d'ensachage et de l'autre un plateau porte-poids.

b/ un dispositif de compensation se composant d'un levier oscillant (par un système couteau-coussinet, le coussinet étant fixé au bâti) qui agit sur un « doigt » solidaire du fléau du côté du plateau porte-poids. Il comprend une tige graduée sur laquelle on peut déplacer un curseur.

c/ un dispositif d'accélération constitué d'un contrepoids agissant sur le dispositif de compensation et dont le mouvement est limité par une butée.

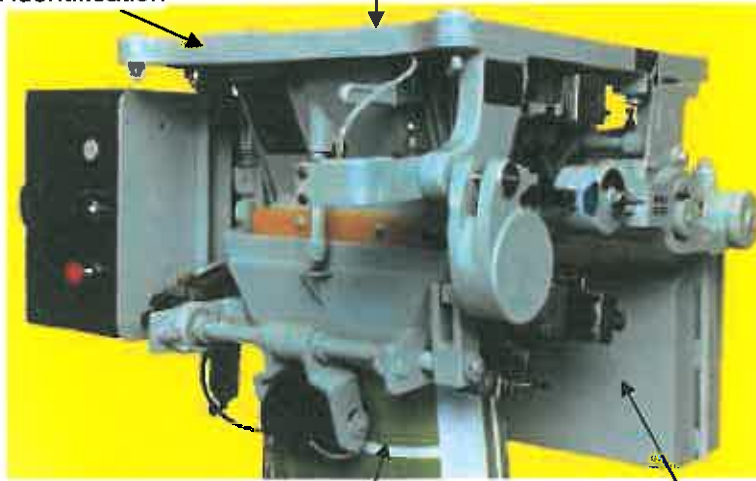
Les illustrations suivantes montrent des exemples d'instruments.



**Instrument équipé d'un système de démarrage d'un cycle de dosage mis en œuvre lorsque l'opérateur installe le sac**

Emplacement de la plaque d'identification

Arrivée du produit

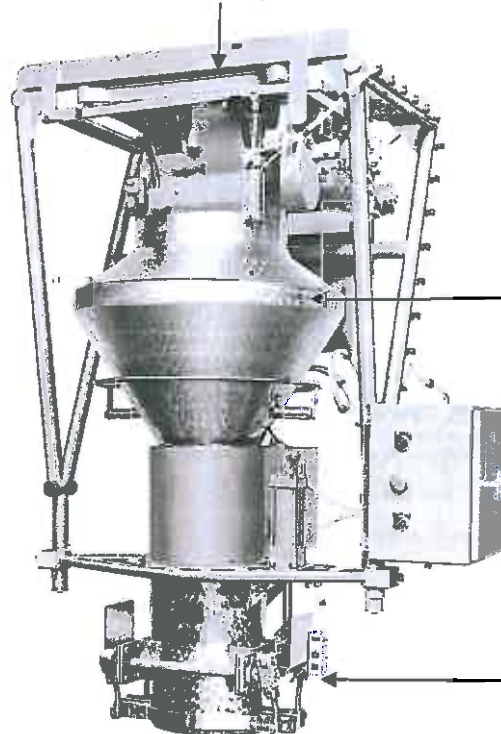


Plateau porte-poids intégré dans un boîtier

Installation des sacs

**Instrument à pesée nette**

Arrivée du produit



Benne de pesée

Bouche d'ensachage

**2.2 Processus de pesage**

Avant le démarrage d'une séquence de fonctionnement automatique, il y a prédétermination des doses au moyen de poids conformes aux exigences de l'OIML.

### 2.3 Indication de la valeur pesée

Une aiguille fixée sur le fléau libéré de toute action extérieure se déplace devant une plaque graduée fixée sur le bâti. La valeur pesée correspond à la quantité de masses déposées d'un côté ou de l'autre du fléau pour positionner l'aiguille au milieu de la plaque graduée.

### 2.4 Fonctions soumises aux exigences de la directive 2004/22/CE

Les fonctions pouvant équiper un instrument sont

- dispositif de prédétermination des doses au moyen de poids conformes aux exigences de l'OIML
- dispositif de coupure de l'alimentation en produit.

### 2.5 Documentation technique (Liste des documents du fabricant sur lesquels ce certificat est basé)

La documentation figure dans le dossier P153909.

### 2.6 Équipements intégrés et fonctions non soumis à MID

D'autres équipements ou fonctions non concernés par la directive peuvent être adjoints à l'instrument.

## 3 Caractéristiques

### 3.1 Conditions assignées de fonctionnement

* Classe d'exactitude	Ref(0,2)
* Classe d'environnement climatique	-10 °C, + 40°C
* Classe d'environnement mécanique	Non applicable aux IPFA
* Classe d'environnement électromagnétique	Non applicable
* Tension d'alimentation et fréquence	230 V (50/60 Hz)

### 3.2 Caractéristiques métrologiques

* Portée maximale	25 kg ≤ Max
* Portée minimale	Min ≥ $\frac{\text{Max}}{10}$
* Nombre maximal d'échelons	500

## 4 Interfaces et conditions de compatibilité

Sans objet

## 5 Exigences relatives à la production, à la mise en service et à l'utilisation

### 5.1 Exigences sur la production

Il n'y a pas d'exigence spéciale relative à la production.

### 5.2 Exigences sur la mise en service

Examens et essais

La vérification d'un instrument peut être réalisée :

- soit en une seule phase dans les ateliers du demandeur lorsque l'instrument peut être complètement assemblé et installé dans les conditions prévues pour une utilisation normale et que les essais avec produits peuvent y être réalisés
- soit en deux phases, la première dans les ateliers du demandeur, la seconde au lieu d'installation,
- soit en une phase au lieu d'installation.

Pour les essais sur le lieu d'installation, l'instrument doit être complètement assemblé et installé dans les conditions prévues pour une utilisation normale.

La ou les classes d'exactitude réelles  $X(x)$  (avec  $0,2 \leq x \leq 2$ ) doivent être déterminées en conformité avec les exigences métrologiques lors de la vérification primitive.

Examen des inscriptions réglementaires : voir le paragraphe 7.1 de ce certificat

### **5.3 Exigences pour l'utilisation**

L'utilisateur doit assurer :

- que l'instrument est et reste approprié à son usage
- que les performances de l'instrument restent conformes aux tolérances réglementaires
- que les inscriptions et marquages réglementaires restent intègres
- que l'instrument est conforme à la réglementation relative aux instruments en service du pays où il est utilisé

## **6 Inspection des instruments en service**

### **6.1 Documents pour l'inspection**

- Copie du présent certificat.
- Manuel d'utilisation

### **6.2 Equipement pour l'inspection**

Les moyens et méthode de contrôle utilisés pour les essais matières doivent permettre la détermination du poids du produit utilisé pour les essais avec une erreur ne dépassant pas le tiers de l'erreur maximale tolérée appropriée pour le pesage en fonctionnement automatique.

La méthode de contrôle doit être telle qu'il ne se produise pas de perte de produit pendant les essais.

### **6.3 Identification**

Matériel

L'instrument est désigné selon le paragraphe 1 de ce certificat.

## **7 Marquage et inscriptions**

### **7.1 Inscriptions réglementaires**

Les inscriptions réglementaires sont les suivantes :

- nom ou marque d'identification du fabricant
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- désignation du ou des produits
- domaine de températures (si applicable)
- tension de l'alimentation électrique (si applicable)
- fréquence de l'alimentation électrique (si applicable)
- dose maximale
- dose minimale assignée
- cadence maximale de fonctionnement
- numéro du présent certificat
- indication de la ou des classe(s) d'exactitude (X(x))
- valeur de référence pour la classe d'exactitude (Ref(0,2))
- échelon sous la forme d = ...
- portée maximale sous la forme Max = ...
- portée minimale sous la forme Min = ...

### **7.2 Marquage de conformité**

Les marques de vérification figurent dans le voisinage des inscriptions réglementaires.